

# L'offre de formation dans l'enseignement agricole

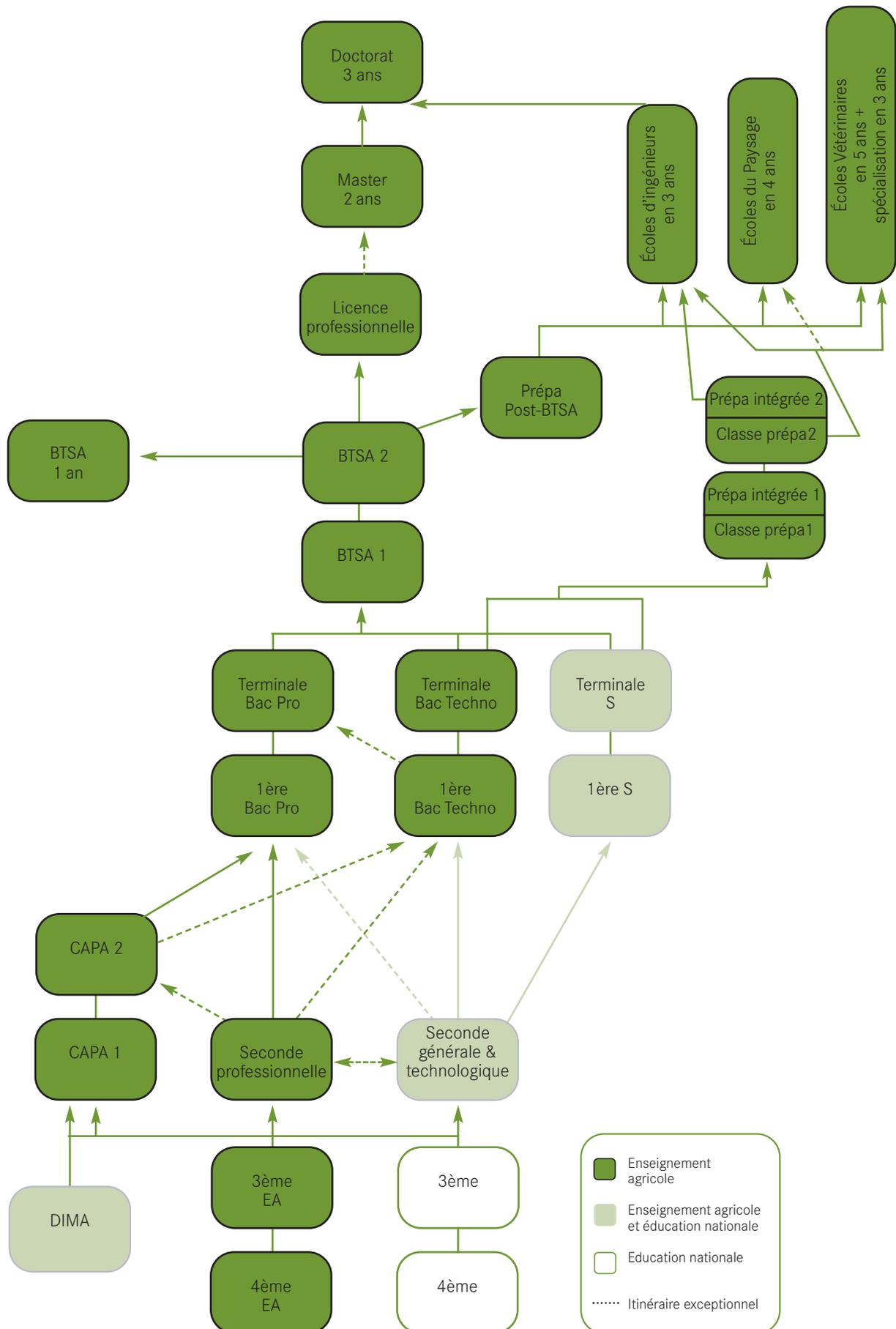
■ scolaire    ● apprentissage    ◆ formation continue

## Secteur

• métiers

	niveau V		niveau IV		niv. III
	CAPA	BPA*	BAC PRO	BP*	BTSA
<b>Production</b>					
• production agricole (élevage, grandes cultures...)	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• production horticole (fruits, légumes, fleurs...)	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• productions aquacoles		● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ●
• viticulture – œnologie	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆		■ ● ◆
• agriculture des régions chaudes	■ ● ◆				■ ◆
• analyse et conduite des systèmes d'exploitation					◆
<b>Transformation</b>					
• industries agroalimentaires	● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• laboratoire d'analyse			■ ● ◆		■ ● ◆
<b>Commercialisation</b>					
• commerce – distribution			■ ● ◆		■ ● ◆
<b>Aménagement de l'espace et protection de l'environnement</b>					
• forêt	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• travaux paysagers	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆	● ◆	■ ● ◆
• aménagement de l'espace	● ◆		■ ● ◆		■ ● ◆
• gestion et maîtrise de l'eau					■ ● ◆
<b>Activités hippiques</b>					
• élevage, soins et entraînement	■ ● ◆		■ ● ◆	● ◆	
• maréchalerie	■ ● ◆				
<b>Service</b>					
• services en milieu rural	■ ● ◆		● ◆		■ ●
• services aux personnes et aux territoires			■ ● ◆		
<b>Équipement pour l'agriculture</b>					
• agroéquipement			■ ● ◆	◆	■ ● ◆
• conduite, entretien de machines, gestion de chantiers mécanisés	■ ● ◆	● ◆		●	◆
<b>Élevage et soins aux animaux</b>					
• conduite et gestion d'une entreprise de secteur élevage canin et félin		● ◆	■ ● ◆	● ◆	
• expérimentation animale			■ ● ◆		

# Les parcours de formation initiale scolaire



# ○ ○ ○ ○ et les diplômes

## **CAPA**

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), diplôme ce niveau V, permet l'entrée dans la vie professionnelle comme ouvrier qualifié des entreprises agricoles et para-agricoles.

Le CAPA se prépare en deux ans après la classe de troisième. Des stages professionnels font partie de la formation. Le CAPA vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles (baccalauréat professionnel) ou de préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage).

## **BEPA**

Depuis la rentrée 2009, le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA), diplôme de niveau V, est rénové et est devenu une certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Le BEPA vise prioritairement l'insertion professionnelle mais il permet également de poursuivre des études professionnelles vers un niveau IV [brevet professionnel (BP)] ou de préparer un certificat de spécialisation, par apprentissage.

## **Baccalauréat Professionnel**

Le cycle de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV, est mis en œuvre depuis la rentrée 2009.

Ce cycle est constitué par les classes de :

- seconde professionnelle, ouvertes depuis la rentrée 2009,
- première professionnelle, ouvertes depuis la rentrée 2010,
- terminale professionnelle, ouvertes à la rentrée 2011.

C'est un diplôme qui vise à former des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation.

Douze semaines de stage en milieu professionnel font partie de la formation générale et professionnelle.

Des modules d'enseignement général sont communs à tous les baccalauréats professionnels.

Des modules professionnels sont spécifiques à chaque baccalauréat professionnel.

Le baccalauréat professionnel atteste d'une qualification professionnelle.

Son objectif est l'insertion professionnelle, il vise à former des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation.

La poursuite d'études est possible en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en brevet de technicien supérieur (BTS) et en certificat de spécialisation (par apprentissage).

## **Baccalauréat Technologique**

Le baccalauréat technologique "sciences et technologies de l'agriculture et du vivant : agriculture - alimentation - environnement - territoires" (STAV) est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTS ou BTSA.

Il se prépare après une seconde générale, professionnelle et technologique ou après l'obtention d'un diplôme de niveau V et sous réserve d'un avis favorable du conseil de classe.

La formation comporte également huit semaines de stages, cinq semaines de stage individuel en entreprise ou en organisme et trois semaines sous forme de deux stages collectifs, l'un affecté à la dimension "territoire, développement, ressources et produits", l'autre portant sur l'étude d'une activité dans un territoire dans le domaine choisi dans l'EIL.

Après le baccalauréat technologique, le bachelier poursuit des études en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) ; les bons élèves peuvent envisager des études supérieures longues.

## **Baccalauréat général série scientifique (Bac S) "écologie, agriculture et territoires"**

Le baccalauréat général série S spécialité "écologie, agriculture et territoires" (EAT) n'est proposée que dans les établissements agricoles.

La série S du baccalauréat général spécialité "écologie, agriculture et territoires" (EAT) a pour objectif la poursuite d'études supérieures, dans l'enseignement supérieur scientifique et dans l'enseignement supérieur agricole. Elle s'appuie sur un enseignement important de biologie-écologie et une approche pluridisciplinaire des systèmes en interaction sur les territoires, dans le contexte du développement durable.

La réforme du lycée s'applique à la classe de 1ère S à partir de la rentrée 2011 et à la classe de terminale S à partir de la rentrée 2012.

Les programmes des enseignements obligatoires et facultatifs sont définis par le ministre chargé de l'éducation nationale, à l'exception des enseignements relevant du ministre chargé de l'agriculture :

- d'une part, les enseignements spécifiques et de spécialité "écologie, agriculture et territoires",
- d'autre part, les enseignements facultatifs "hippologie et équitation" et "pratiques sociales et culturelles".

Ce baccalauréat permet une poursuite d'études scientifiques tout particulièrement vers les sciences et technologies du vivant : brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), Diplôme universitaire de technologie (DUT), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Licence.

## **BTSA**

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'avoir la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou d'exercer une fonction de technicien supérieur salarié.

L'enseignement est organisé sur 2 ans. Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et apportent un enseignement professionnel spécialisé.

Douze à seize semaines de stage en milieu professionnel complètent la formation.

L'objectif du BTSA est l'insertion professionnelle il est possible de préparer un certificat de spécialisation (CS), un second BTSA en un an ou de poursuivre des études supérieures.

Les examens correspondant à ces différents diplômes prennent en compte le contrôle en cours de formation (CCF) et des épreuves en contrôle terminal.

# Rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole scolaire initial (rentrée 2012)

**B T S A**

**BAC**

BAC PRO rentrée 2012

BEPA rinnovés (couleur suivant seconde)

Seconde Générale et Technologique		Baccalauréat Général
		Baccalauréat Technologique - Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
Productions animales	Seconde Professionnelle	Travaux en exploitations d'élevage
		Conduite et gestion de l'exploitation agricole /Système à dominante élevage
		Cavalier soigneur
		Conduite et gestion de l'entreprise hippique
		Travaux de l'élevage canin et félin
		Conduite et gestion de l'entreprise du secteur canin et félin
Productions végétales - Agroéquipement	Seconde Professionnelle	Travaux horticoles
		Productions horticoles
		Travaux de la vigne et du vin
		CGEA/Vigne et vin
		Travaux agricoles et conduite d'engins
		CGEA/Système à dominante cultures
Nature - Jardin Paysage - Forêt	Seconde Professionnelle	Travaux paysagers
		Aménagements paysagers
		Travaux forestiers
		Forêt
		Travaux d'entretien de l'environnement
		Gestion des milieux naturels et de la faune
Alimentation Bio-industries Laboratoire	Seconde Professionnelle	Alimentation et bio-industries
		Bio industries de transformation
		Travaux de laboratoire
		Laboratoire contrôle qualité
Conseil Vente	Seconde Professionnelle	Conseil Vente
		Technicien conseil vente (TCV) en animalerie
		TCV en alimentation - Options Produits alimentaires / Vins et spiritueux
Technicien en expérimentation animale	Seconde Professionnelle	TCV en Produits de jardin
		Aide technicien en expérimentation animale
		Technicien en expérimentation animale
Services aux personnes et aux territoires	Seconde Professionnelle	Services aux personnes
		Services aux personnes et aux territoires
		CAPA

